

## **EPCI dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes en 2020**

**= Dans l'hypothèse où resteraient 4 EPCI en Beaujolais**

**NB : les données définitives ne sont pas connues, car elles sont encore en négociation dans chaque département avec les préfets. Les chiffres indiqués sont donc à prendre avec réserves, mais ils donnent déjà une vue d'ensemble.**

**NB -2 : Ce calcul n'a pas examiné les autres EPCI du département du Rhône, ne sachant pas par exemple, si la CC de 120 317 h. regroupant 46 communes de L'Arbresle-Mornant-Vallée Garon-Vallons du Lyonnais est souhaitée et viable.**

L'Auvergne, ses 1 353 922 h. et ses 4 départements, compterait 36 EPCI comptant en moyenne 37 608 habitants.

La région Rhône-Alpes actuelle, ses 4 224 480 h. (hors métropoles de Lyon, Grenoble et Saint-Etienne) et ses 8 départements, compterait 101 EPCI (environ) avec une population moyenne de 41 826 h.

L'Isère (hors Métropole de Grenoble) et ses 784 993 h., compterait 17 EPCI, comptant en moyenne 46 176 h.

La Drôme et ses 493 400 h. compterait 10 EPCI, comptant en moyenne 49 340 h.

L'Ardèche et ses 318 407 h. compterait 11 EPCI, avec en moyenne 28 946 h.

La Savoie et ses 421 105 h., aurait 13 EPCI, avec en moyenne 32 392 h.

La Haute-Savoie et ses 756 501 h. , aurait 22 EPCI avec en moyenne 32 393 h.

L'Ain et ses 612 191 h., aurait 14 EPCI avec en moyenne 43 727 h.

Le Rhône (hors Métropole de Lyon) et ses 473 120 h., aurait 8 EPCI avec en moyenne 59 140 h.

La Loire (hors agglomération de Saint-Etienne) et ses 364 763 h., aurait 6 EPCI avec en moyenne 60 793 h.

**Total en Région Auvergne Rhône-Alpes :**

**147 EPCI (hors métropoles)**

**Moyenne de population 37 948 habitants par EPCI**

**Que viendrait faire dans cette organisation générale un EPCI COR-CCBPD-CA Villefranche de 174 000 habitants ?**

**Peut-on vraiment imaginer, que la Région Rhône-Alpes qui aura déjà à gérer à part les Métropoles, pourrait justifier une organisation particulière pour cet EPCI grand format qui regrouperait les 3 Interco . du Beaujolais? Pourquoi une organisation différente des 144 autres ?**

Ce n'est pas la structure qui gagnerait des pouvoirs, mais le président de la grande structure qui gagnerait du prestige en extérieur, et du pouvoir en interne. Mais avec un EPCI difficile à mutualiser, surtout s'il est imposé autoritairement. Un EPCI chargé de gestions très techniques et ayant moins de proximité avec les administrés.

Et une perte d'autonomie évidente pour chacun des 3 EPCI concernés qui ne pourront parler que d'une seule voix.

***Et surtout un bouleversement administratif sans programme : une nouvelle intercommunalité pour faire quoi ensemble ?***

**Quant à la demande de Villefranche de se voir désignée comme chef-lieu de département, elle est soutenue publiquement par le président de la COR, le Conseil départemental, les députés. Mais si elle est légitime dans l'organisation 2015, elle n'aurait aucun espoir de perdurer avec la suppression des départements. Plus de département, plus de chef-lieu de département !**

C'est un argument qui sert à tort dans la négociation du périmètre des intercommunalités.

On nous dit : il faut faire une grande intercommunalité, parce que les départements vont être supprimés... et on négocie une contrepartie qui n'existera pas.

**Un cadeau illusoire pour faire accepter ensuite les transferts de crédits de dotation de solidarité prévus dans le cas de fusion de plusieurs communautés de communes ?**

**Coordination des associations du Beaujolais**

22 novembre 2015.

[associations.cab@orange.fr](mailto:associations.cab@orange.fr)

<http://associations-beaujolais-perres-dorees.fr>